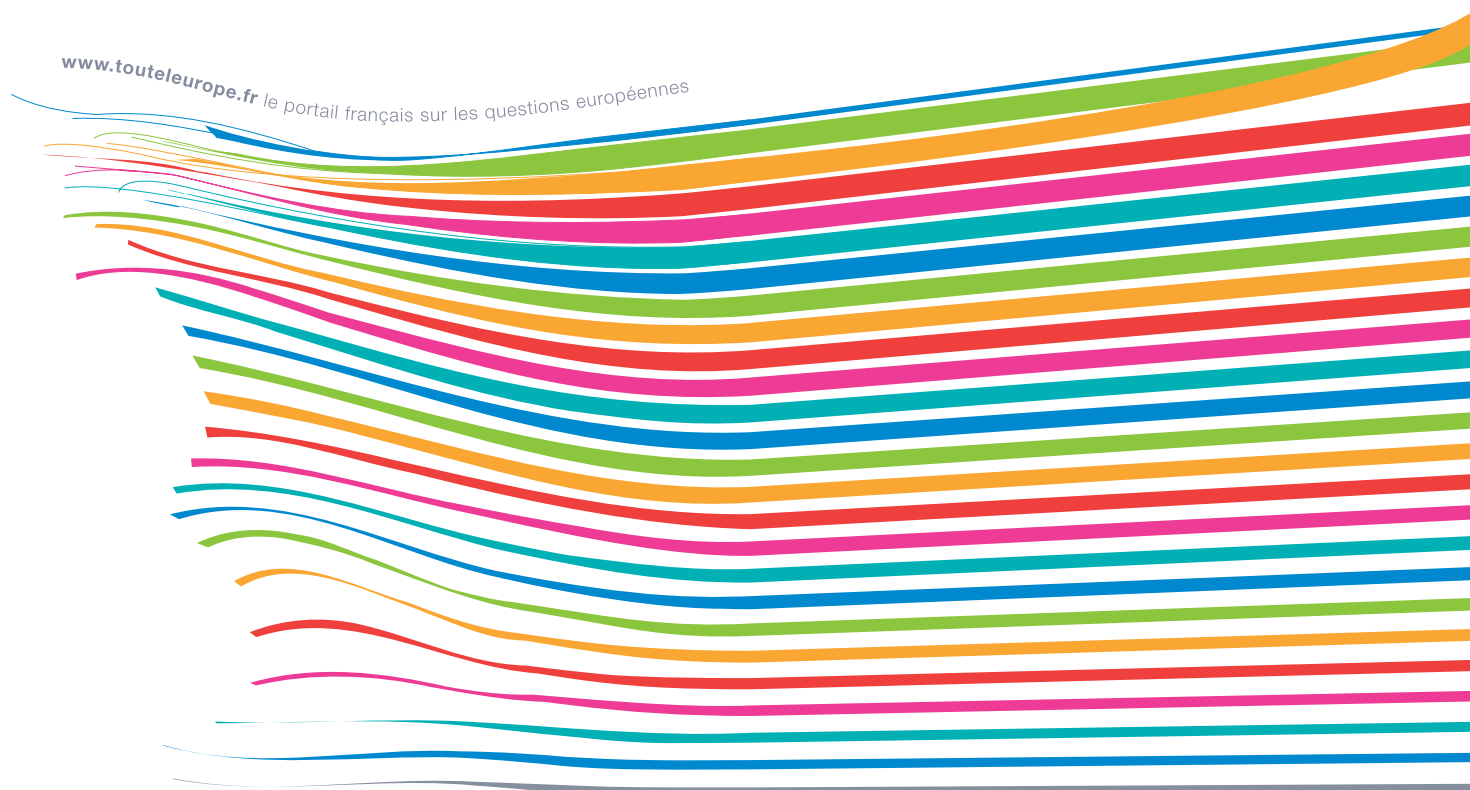


TOUTE
l'Europe
.FR

PASSEPORT
JEUNES
L'EUROPE EN POCHE

www.touteurope.fr le portail français sur les questions européennes



mai 2007



www.touteurope.fr

PRÉSENTATION

BIENVENUE

Étudier à Barcelone, travailler à Londres, faire un stage à Stockholm, aujourd'hui rien de plus facile ! L'Union européenne offre de nombreuses possibilités pour tous ceux qui veulent bouger en Europe. Avec ce passeport, vous avez les clés pour comprendre l'Europe et les informations nécessaires pour partir à la découverte des 27 pays de l'Union européenne.

Ce guide est édité par le Centre d'information sur l'Europe (CIE), groupement d'intérêt économique fondé en 1992 par le Gouvernement français et la Commission européenne. Le CIE a pour mission d'informer les citoyens français sur l'Union européenne, ses politiques et ses réalisations. Il gère le portail français sur les questions européennes, www.touteurope.fr et le site officiel dédié au cinquantenaire de la signature des traités de Rome (1957-2007), www.traitederome.fr.



SOMMAIRE

01	L'ESSENTIEL SUR L'UNION EUROPÉENNE	p. 2-15
	LES SYMBOLES	p. 2
	ÊTRE CITOYEN EUROPÉEN	p. 3
	L'EUROPE EN QUELQUES DATES	p. 4
	1957-2007 : L'EUROPE FÊTE SES 50 ANS	p. 5
	CARTE : L'UE EN 2007	p. 6-7
	L'UE, COMMENT ÇA MARCHE ?	p. 8-9
	POLITIQUES ET BUDGET DE L'UE	p. 10-11
	L'UE EN EXEMPLES	p. 12-13
	QUIZ : TESTEZ VOS CONNAISSANCES	p. 14-15
	02	TOUTELEUROPE.FR
03	LA MOBILITÉ EN EUROPE	p. 18-31
	BOUGER	p. 18-19
	ÉTUDIER	p. 20-21
	SE FORMER	p. 22-23
	TRAVAILLER	p. 24-25
	MONTER UN PROJET	p. 26-27
	SAVOIR-VIVRE	p. 28-31
04	OÙ S'INFORMER ?	p. 32-33

01 | L'ESSENTIEL SUR L'UE

LES SYMBOLES

L'Union européenne (UE) est constituée de 27 États démocratiques européens, décidés à œuvrer ensemble pour la paix et la prospérité.

Des objectifs communs

- établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,
- sauvegarder la **paix**,
- rechercher l'**unité politique**,
- assurer par une action commune le **progrès économique et social**.

Des symboles

Un drapeau bleu avec douze étoiles dorées formant un cercle en signe d'union (le nombre d'étoiles, invariable, n'est pas lié au nombre d'États membres) et symbolisant la solidarité et l'harmonie entre les peuples européens.

Un hymne : "L'Ode à la Joie", quatrième et dernier mouvement de la symphonie n°9 de Beethoven.

Une devise : "Unie dans la diversité" qui est apparue pour la 1ère fois en 2004 dans le projet de traité constitutionnel.

Une monnaie unique : l'euro (€). Depuis le 1er janvier 2002, les billets et les pièces en euro circulent dans la zone euro (depuis le 1er janvier 2007, 13 États membres en font partie).

La Journée de l'Europe, célébrée chaque année le 9 mai dans tous les pays de l'UE, en souvenir de la "déclaration Schuman" du 9 mai 1950, à l'origine de la construction européenne.



ÊTRE CITOYEN EUROPÉEN

Avec plus de 492 millions de citoyens, l'Union européenne est l'un des plus grands espaces démocratiques au monde.

Que signifie "être citoyen européen" ?

Le Traité sur l'Union européenne, signé en 1992 à Maastricht, établit la "citoyenneté de l'Union". Pour être "citoyen européen", il suffit d'avoir la nationalité d'un État membre de l'Union.

À noter : la citoyenneté européenne ne se substitue pas à la citoyenneté nationale. Elle la complète en donnant aux citoyens européens des droits spécifiques liés à la dimension transnationale de l'UE.

Être citoyen européen, qu'est-ce que ça change ?

La citoyenneté européenne recouvre un ensemble de droits très concrets :

- le droit de circuler, de séjourner, d'étudier, de travailler et de s'installer dans n'importe quel État membre de l'Union,
- le droit de voter ou de se présenter aux élections municipales et aux élections du Parlement européen, quel que soit le pays de l'Union dans lequel on réside,
- le droit d'adresser une pétition au Parlement européen ou une plainte au Médiateur européen,
- le droit de bénéficier de la protection diplomatique et consulaire de tout État membre lorsque l'on se trouve hors de l'Union européenne.

Le saviez-vous ?

On peut s'adresser aux institutions européennes et obtenir une réponse de leur part dans la langue de son choix, parmi les 23 langues officielles de l'UE.



L'EUROPE EN QUELQUES DATES

9 mai 1950 : la déclaration de Schuman propose la mise en commun du charbon et de l'acier de la France et de l'Allemagne dans une organisation ouverte aux autres pays d'Europe.

18 avril 1951 : le Traité de Paris crée la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA) entre six pays (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg et Pays-Bas).

25 mars 1957 : les Traités de Rome établissent la Communauté économique européenne (CEE) et la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), signés par les 6 Etats membres de la CECA.

1er janvier 1973 : adhésion du Danemark, Royaume-Uni,

10 juin 1979 : premières élections au suffrage universel direct du Parlement européen.

1er janvier 1981 : adhésion de la Grèce.

1er janvier 1986 : adhésion de l'Espagne et du Portugal. Signature de l'Acte unique européen qui complète la réalisation du marché intérieur communautaire.

7 février 1992 : le Traité de Maastricht crée l'Union européenne (UE) lance l'euro et donne une vocation politique à l'Europe.

1er janvier 1995 : adhésion de l'Autriche, de la Finlande et de la Suède.

2 octobre 1997 : Traité d'Amsterdam

consolide la dimension politique, monétaire et sociale de l'UE.

26 février 2001 : le Traité de Nice prépare une réforme institutionnelle en vue de l'élargissement de l'UE. Proclamation de la Charte des droits fondamentaux.

1er janvier 2002 : mise en circulation de la monnaie unique dans les pays de la zone euro.

1er mai 2004 : adhésion de 10 nouveaux Etats : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne,

République tchèque, Slovaquie, Slovénie. Signature à Rome, par les 25 pays de l'UE, du traité établissant une Constitution pour l'Europe.

1er janvier 2007 : adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. La Slovaquie rejoint les pays de la zone euro.

1957 - 2007
L'EUROPE FÊTE SES 50 ANS

Le 25 mars 1957, six pays signaient à Rome le Traité fondant la Communauté économique européenne (CEE). Le 25 mars 2007, les 27 chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont célébré à Berlin le cinquantenaire de cet événement fondateur. Les dirigeants européens ont adopté à cette occasion la "déclaration de Berlin". Dans ce texte, ils s'engagent à renouveler les fondations de l'Europe avant les élections au Parlement européen de 2009.

Un peu d'histoire...

Cinq ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, six pays, l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg et les Pays-Bas, décident de s'unir afin de garantir au continent une paix durable.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, rend publique sa proposition, inspirée par Jean Monnet, de mise en commun des ressources en charbon et acier. La "déclaration Schuman" marque le point de départ de l'aventure communautaire. Le 18 avril 1950, les Six fondent la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

La construction européenne franchit une étape supplémentaire quelques années plus tard avec la mise en place de la CEE, qui concerne cette fois l'ensemble des secteurs économiques. Le 25 mars 1957, après plusieurs mois de négociations, les représentants des Six se réunissent à Rome pour signer deux nouveaux traités, l'un donnant naissance à la CEE, l'autre à la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom). Les représentants des gouvernements des Six se succèdent pour parapher les deux documents. Christian Pineau et Maurice Faure représentent la France.

Conclu il y a 50 ans, le Traité de Rome instituant la CEE est le cadre à partir duquel s'est construite l'Union européenne. Toujours en vigueur, régulièrement révisé, il sert aujourd'hui de base juridique à la plupart des politiques menées par l'Union.

L'UE, COMMENT ÇA MARCHE ?

Le fonctionnement de l'Union européenne (UE) vous paraît complexe ? Un exemple inspiré de faits réels vous permettra de mieux comprendre comment les institutions européennes répondent aux préoccupations des citoyens par des mesures concrètes.

1 Un pétrolier s'échoue

Un pétrolier s'échoue au large des côtes bretonnes, provoquant une catastrophe écologique. La pollution ignorent les

frontières, les dirigeants européens décident alors de prendre des mesures communes afin d'agir de manière plus efficace.



2 Des mesures sont proposées...

Commission européenne

La Commission européenne, s'appuyant sur les objectifs de l'UE en matière d'environnement, propose des mesures destinées à améliorer la sécurité maritime.

Elle est composée de 27 commissaires européens (un par Etat membre) nommés pour 5 ans.

3 Ces mesures sont votées conjointement...

Parlement européen

Il est composé de 785 députés européens (dont 78 français) élus pour 5 ans par les citoyens européens.

Le Parlement européen débat publiquement des mesures proposées et procède au vote.

Conseil de l'Union européenne

Les 27 ministres de l'Environnement réunis en Conseil de l'Union européenne examinent et votent les mesures proposées.

Il réunit les ministres des États membres concernés par l'ordre du jour.

4 Une nouvelle législation est appliquée par les États...

Législation

Les échanges entre le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne aboutissent à des normes* européennes.

Mise en place d'un fonds d'indemnisation des victimes de la pollution

Création d'une Agence européenne pour la sécurité maritime

Renforcement des normes de sécurité pour les pétroliers

Meilleur contrôle du respect des normes

* Normes européennes : directives, règlements ou décisions

POLITIQUES ET BUDGET

Parce que "l'union fait la force", les États membres délèguent une partie de leurs compétences à l'Union européenne (UE).

Les politiques

Agriculture, environnement, éducation... Parmi les politiques que les Européens partagent, on distingue :

Les domaines de compétence exclusive

Pour certaines politiques, l'UE est pleinement et seule compétente. C'est le cas pour la politique agricole commune (PAC), la politique commerciale commune, la politique de la concurrence ou encore la politique monétaire dans les 13 pays qui ont adopté l'euro.

Les domaines de compétence partagée

Pour de nombreuses politiques, les États membres et l'UE partagent les compétences. L'Union n'intervient que si c'est plus pertinent et plus efficace : c'est le principe de subsidiarité. Cette logique s'applique aux politiques de l'environnement, de protection du consommateur, des transports ou encore à la politique de cohésion économique et sociale, dont l'objectif est de réduire les disparités entre les différentes régions de l'UE.

Les domaines de coordination

Dans les domaines de la santé, de la culture, de l'emploi, de l'éducation... chaque pays conserve son autonomie, mais l'UE peut proposer des normes de coordination des actions nationales.

Par exemple, l'UE est à l'origine de la réforme des diplômes (LMD) et de la carte européenne d'assurance maladie (CEAM).

En savoir +

- www.touteurope.fr - L'UE en action
- ec.europa.eu - L'UE en bref - Activités
- www.diplomatie.fr - Europe - Politiques communes



Le budget

Pour mettre en oeuvre les politiques européennes, l'Union dispose d'un budget qui s'élève, en 2007, à 126,5 milliards d'euros.

C'est la Commission européenne qui prépare le budget en fonction des besoins et des priorités politiques de l'UE. Elle le soumet au Conseil de l'Union européenne pour approbation et validation et au Parlement européen dans certains cas.

D'où viennent les ressources de l'UE ?

Les recettes sont de 4 types :

- les prélèvements sur les importations agricoles,
- les droits de douane perçus sur les importations,
- le pourcentage sur la TVA perçue par les États membres,
- le pourcentage sur le revenu national brut des États membres.

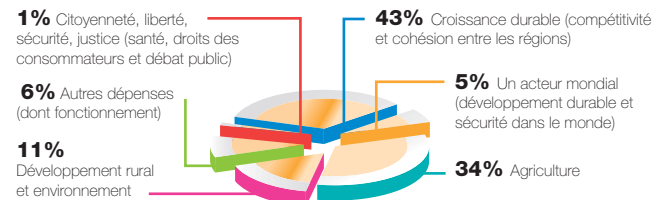
📌 **À noter** : il n'existe pas d'impôt européen prélevé directement par l'UE.

Comment l'UE dépense-t-elle son argent ?

Les dépenses sont de 2 sortes :

- les dépenses de fonctionnement liées aux institutions,
- les dépenses opérationnelles liées aux politiques européennes.

Répartition des dépenses pour 2007



En savoir + ► www.touteurope.fr - L'UE - Le budget de l'UE

L'UE EN EXEMPLES

L'Union européenne (UE) intervient concrètement et à de nombreux moments de notre vie quotidienne.

L'UE, des mesures pour tous

- ▶ L'engagement de **réduire de 20% les émissions de CO2** dans le cadre du protocole de Kyoto.
- ▶ **La protection des sites naturels** européens (programme Natura 2000). Une partie du plan de sauvegarde de la baie du Mont-Saint-Michel a ainsi été financée par le budget européen.
- ▶ **Le renforcement des contrôles des navires** dans les États européens et l'interdiction de transporter des hydrocarbures lourds pour les pétroliers à simple coque.
- ▶ **L'égalité de traitement** sur le marché du travail par l'accès à l'emploi, les rémunérations, la formation professionnelle, afin de **lutter contre les discriminations**.
- ▶ Le soutien actif à **la recherche et développement**. L'UE sera bientôt dotée de son propre système de navigation par satellite avec le programme GALILEO.
- ▶ L'obligation de **traçabilité dans la chaîne agroalimentaire**, "de la fourche à la fourchette".
- ▶ L'adoption de mesures pour **lutter contre les surréservations** pratiquées par certaines compagnies aériennes.
- ▶ **La simplification du remboursement des soins** pratiqués lors d'un voyage dans un autre pays de l'UE grâce à la "carte européenne d'assurance maladie". En 2006, plus de 50 millions de cartes étaient déjà en circulation

▶ **Une coopération plus étroite entre les polices** des États membres grâce à l'office européen de police (europol).

▶ **La promotion de la diversité culturelle**. L'UE oblige les chaînes de télévision européennes à inclure dans leurs programmes quotidiens plus de 50 % d'œuvres d'origine européenne.

L'UE en France

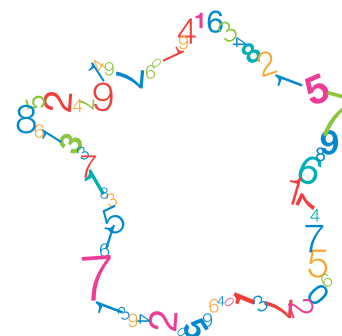
Quelques chiffres

14,3 milliards d'euros seront versés à la France au titre des fonds structurels (aide aux régions, au développement et à l'emploi) pour la période 2007-2013.

140 000 projets ont déjà été cofinancés par l'Union européenne sur le territoire français.

317,2 millions d'euros ont été versés pour la période 2000-2006 dans le cadre de la PAC afin d'aider 590 000 exploitations agricoles françaises.

En savoir +
▶ www.touteurope.fr - L'UE en action



01 | L'ESSENTIEL SUR L'UE

QUIZ EUROPE

A vous de jouer... Vous avez exploré page après page ce passeport jeunes ? Vous voilà donc prêt à répondre au quiz Europe !



②question

"Unie dans la diversité" est la devise de l'Union européenne.

VRAI OU FAUX ?

④question

Le Parlement européen est la seule institution communautaire à être élue au suffrage universel direct.

VRAI OU FAUX ?

⑥question

Conseil européen et Conseil de l'Union européenne : deux noms pour désigner une seule et même institution.

VRAI OU FAUX ?

①question

L'Union européenne existe depuis le Traité de Rome en 1957.

VRAI OU FAUX ?

③question

L'anglais est la seule langue officielle de l'Union européenne.

VRAI OU FAUX ?

⑤question

La journée de l'Europe est célébrée le 9 mai dans toute l'Europe en hommage à la déclaration Schuman du 9 mai 1950.

VRAI OU FAUX ?

⑧question

La carte européenne d'assurance maladie facilite le remboursement des soins médicaux pratiqués lors d'un séjour dans un autre pays de l'UE.

VRAI OU FAUX ?

⑩question

Le 112 est le numéro d'urgence commun à tous les États membres.

VRAI OU FAUX ?

⑫question

Le programme ERASMUS existe depuis déjà 20 ans.

VRAI OU FAUX ?

⑦question

Les États membres ont délégué aux institutions européennes tout pouvoir pour intervenir et prendre des décisions dans n'importe quel domaine.

VRAI OU FAUX ?

⑨question

"Europe direct" est le nom d'une ligne de Train à Grande Vitesse reliant Londres à Varsovie.

VRAI OU FAUX ?

⑪question

LMD correspond à un échancier européen pour harmoniser les niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat.

VRAI OU FAUX ?

Réponses

⑨ : FAUX | ⑩ : VRAI | ⑪ : VRAI | ⑫ : VRAI | ① : VRAI | ② : VRAI | ③ : VRAI | ④ : FAUX | ⑤ : FAUX | ⑥ : VRAI | ⑦ : FAUX | ⑧ : VRAI | ⑨ : FAUX | ⑩ : VRAI | ⑪ : VRAI | ⑫ : VRAI

Résultats... Alors ? Vous êtes vous laissé guider par votre bonne étoile ?

De 0 à 4 étoiles Vous avez plutôt la tête dans les étoiles...filantes. Un conseil : relisez le passeport !

De 5 à 8 étoiles Beau score, vous êtes en passe de devenir une "star" !

Plus de 8 étoiles Bravo, vous voilà au firmament... L'Europe n'a vraiment plus de secret pour vous !

► Toutes les explications sont sur www.touteurope.fr - Actualités - Quiz

02 **TOUTE l'Europe** .FR



01
ACTUALITÉS

UE 01 Actualités

- une revue de presse quotidienne et une newsletter hebdomadaire gratuites pour suivre l'actualité européenne,
- des articles, dossiers d'actualité et des entretiens pour comprendre les événements les plus marquants,
- les principaux règlements et directives en cours d'adoption,
- un tableau de bord de flux RSS : sites institutionnels, blogs, médias.



02
VOS DROITS & DEMARCHES

★ 02 Vos droits et démarches

- des fiches pratiques pour s'informer sur ses droits de citoyen européen et les démarches à effectuer,
- toutes les informations à connaître avant de partir travailler ou simplement voyager dans un pays de l'UE,
- tout sur les programmes communautaires pour étudier en Europe,
- ce qu'il faut savoir pour financer son projet.



03
L'UNION EUROPEENNE

🕒 03 L'Union européenne

- une frise chronologique multimédia pour connaître et comprendre l'histoire de l'Union européenne,
- des animations multimédias, des schémas, des graphiques pour mieux comprendre comment sont prises les décisions communautaires,
- un éventail de cartes pédagogiques,
- tout connaître du budget de l'UE.

PORTAL FRANÇAIS SUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Découvrez www.touteleurope.fr rubrique par rubrique !



04
L'UE EN ACTION

🌟 04 L'UE en action

- une carte de France des projets européens financés par l'UE : une sélection de projets en vidéos,
- des fiches synthétiques consacrées aux différentes politiques de l'UE : objectifs, fonctionnement, financement, perspectives.



05
PARLONS D'EUROPE

🗣️ 05 Parlons d'Europe

- pour prendre part au débat, des forums de réflexion et des enquêtes en ligne ouverts à tous - des synthèses régulières font le point des opinions exprimées.



06
OBSERVATOIRE DE L'EUROPE

eP 06 Observatoire de l'Europe

- l'actualité du débat sur l'Europe : entretiens, analyses et tribunes,
- tous les sondages : l'opinion des Français sur les questions européennes,
- la cartographie des sites web sur l'Europe : une nouvelle façon de découvrir la richesse du débat européen sur internet.

The screenshot shows the homepage of 'TOUTE l'Europe' with a navigation menu on the left and several content blocks. The main content area features a 'A LA UNE' section with a 'Spécial Présidentielles' article about the 2007 election. Other sections include 'ENERGIE ET CLIMAT' with a poll 'Quel marché européen de l'énergie?' and 'LE CHIFFRE' showing 2,6 million addresses. A search bar and utility links are at the top right.

03 LA MOBILITÉ EN EUROPE

BOUGER EN EUROPE

Ce qu'il faut savoir pour bien préparer son voyage.

Des papiers indispensables

Quelle que soit la durée de votre séjour, vous devez toujours avoir en poche :

- votre carte d'identité ou votre passeport en cours de validité,
- une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs,
- votre carte européenne d'assurance maladie (CEAM) pour bénéficier de soins médicaux sans avancer d'argent.

... et pour les automobilistes :

- votre permis de conduire (valable dans tous les pays de l'UE) ainsi que le certificat d'immatriculation du véhicule (la "carte grise"),
- l'attestation d'assurance du véhicule (en cas d'accident).

Munissez-vous également d'un constat d'accident européen, disponible auprès de votre assureur !

En cas de problème :

- un numéro d'urgence : le **112**. Ce numéro gratuit, accessible d'un téléphone fixe comme d'un portable, fonctionne dans tous les États membres de l'UE,
- les adresses des ambassades et consulats français dans les pays de l'UE : www.diplomatie.gouv.fr

À noter : une carte de séjour peut être exigée pour des séjours de plus de 3 mois. Renseignez-vous auprès du consulat de France !

En savoir +

- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Vivre, circuler, résider dans l'UE
- ▶ www.diplomatie.gouv.fr - Les Français et l'étranger - et - Voyager à l'étranger
- ▶ ec.europa.eu - Vivre dans l'UE - Vos droits - et - Voyager



Voyager à moindre frais

De nombreuses possibilités et réductions sont proposées aux jeunes. À vous de faire votre choix en fonction de votre budget !

- Avion, train, bus ou co-voiturage : toutes les astuces pour bénéficier de tarifs préférentiels.

En savoir +

- ▶ Train : www.sncf.fr - réductions : www.carte12-25-sncf.com
- ▶ Avion : www.airfrance.fr - tarifs Évasion Jeunes en Europe pour les 12-24 ans
- ▶ Bus : www.eurolines.fr
- ▶ Co-voiturage : www.covoiturage.com
- ▶ Organisation pour le Tourisme Universitaire (OTU) : www.otu.fr

- Camping, chambre chez l'habitant, auberge de jeunesse, foyer d'étudiants ou de jeunes travailleurs, colocation : à chacun sa solution.

En savoir +

- ▶ Auberges de jeunesse : www.fuaj.org
- ▶ Echange de logements : www.casaswap.com
- ▶ Camping - logement chez l'habitant : contactez l'office de tourisme du lieu de destination.

Paiements facilités

Grâce à la monnaie unique, l'euro, il est bien plus facile de payer ses achats dans les 13 pays de la zone euro.

Bonne nouvelle : payer par carte bancaire, retirer de l'argent à un distributeur ou effectuer un virement dans un autre pays de l'UE n'entraîne pas de frais bancaires supplémentaires !

À noter : certains commerçants refusent les chèques bancaires. Lorsque vous partez à l'étranger, préférez une carte de paiement ou des chèques de voyages !

En savoir +

- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Vivre, circuler, résider dans l'UE
- ▶ www.euroinfo-kehl.com - Euro-Info Consommateur





ÉTUDIER EN EUROPE

Programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV)

C'est le programme européen en matière d'éducation et de formation. Il vise à améliorer la qualité de l'éducation en encourageant la coopération entre les pays participants. Il comporte différentes actions.

Erasmus – enseignement supérieur

Comme dans le film "L'auberge espagnole", partez dans le cadre de vos études, pour une durée de 3 mois à 1 an, dans une ou plusieurs universités européennes. Le programme Erasmus, qui fête cette année ses 20 ans, vous permet d'étudier dans différentes universités pendant votre année à l'étranger. C'est l'établissement dont vous dépendez en France qui s'occupe de tout le suivi. Vous êtes exonéré des frais d'inscription dans l'université étrangère et pouvez éventuellement bénéficier d'une allocation Erasmus.



► 22 500 étudiants français ont participé à ce programme en 2005/2006.

La destination préférée des étudiants reste l'Espagne : plus de 5 400 étudiants s'y sont rendus durant l'année universitaire 2005/2006 !

✎ **À noter** : "Erasmus Mundus" valorise l'enseignement supérieur européen au niveau mondial et renforce la coopération avec les pays tiers (masters inter-universités).

En savoir +

- Contactez le service "relations internationales" de votre établissement
- www.toutteleurope.fr - L'UE en action - Éducation - Dossier Erasmus
- www.europe-education-formation.fr - Agence nationale Europe-Education-Formation
- www.education.gouv.fr - Étudier à l'étranger

LMD – (licence-master-doctorat)

Le LMD vise l'harmonisation des diplômes universitaires en "3-5-8" licence (bac+3), master (bac+5), doctorat (bac+8).

45 pays sont aujourd'hui concernés par le système LMD.

En savoir +

- www.education.gouv.fr - Europe et international



Comenius - enseignement scolaire

L'action COMENIUS soutient des partenariats entre les écoles et les établissements scolaires, afin de renforcer la dimension européenne dans l'enseignement primaire et secondaire.

✎ **À noter** : les futurs professeurs de langues peuvent partir de 3 à 8 mois en tant qu'"assistant linguistique Comenius" dans un pays étranger.



En savoir +

- www.toutteleurope.fr - Vos droits et démarches - Éducation, formation, jeunesse
- www.etwinning.net - Montez des projets sur le web avec d'autres établissements scolaires européens

Le système européen de transferts de "crédits" ECTS (European Credit Transfer System)

Ce système garantit la reconnaissance mutuelle des diplômes en Europe sur la base d'une unité d'enseignement commune.

Une année académique = 60 ECTS, soit 30 crédits par semestre d'études représentant un volume d'heures de travaux dirigés (TD), travaux pratiques (TP) et heures de travail personnel.



En savoir +

- ec.europa.eu/education/programmes/socrates/ects_fr.html

Reconnaissance des diplômes

En règle générale, c'est votre établissement qui se charge des démarches de validation de votre diplôme lorsque vous partez étudier à l'étranger dans le cadre d'un programme européen.

Sinon, il faut s'adresser au réseau NARIC. Ces centres nationaux d'information sur la reconnaissance académique des diplômes informent et aident les étudiants à suivre les procédures de reconnaissance des diplômes.

Vous avez un diplôme français, contactez le centre NARIC du pays dans lequel vous désirez aller.

✎ **À noter** : prestations payantes au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, au Danemark, en Finlande et en Suède.

Vous avez un diplôme étranger, contactez le centre NARIC France.



En savoir +

- www.toutteleurope.fr - Vos droits et démarches - Étudier, se former dans l'UE
- www.ciep.fr/enic-naric.fr/ et www.enic-naric.net : reconnaissance des diplômes et attestations de niveaux d'études.

SE FORMER EN EUROPE

Vous désirez acquérir ou parfaire une formation grâce à un stage dans une entreprise à l'étranger ? Découvrez les actions du programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (EFTLV).

Leonardo da vinci

Ce programme européen concerne le domaine de la formation professionnelle. Il s'adresse prioritairement aux moins de 28 ans de niveaux de qualification très variés. Les stages durent de 3 à 12 mois.

À noter : vous ne pouvez participer à ce programme que par l'intermédiaire d'un organisme (université - centre de formation - ANPE). 70 000 personnes ont effectué un stage professionnel en 2005 dans le cadre de ce programme.

+ En savoir +

- ▶ www.touteleurope.fr - Vos droits et démarches - Éducation, formation, jeunesse
- ▶ ec.europa.eu/education/programmes/llp/leonardo/index_fr.html
- ▶ www.europe-education-formation.fr : agence nationale Europe-Éducation-Formation
Les demandeurs d'emplois doivent se renseigner auprès de leur ANPE.

Grundtvig

Ce programme européen vise à améliorer la qualité et la dimension européenne de l'éducation des adultes.

+ En savoir +

- ▶ www.touteleurope.fr - Vos droits et démarches - Éducation, formation, jeunesse
- ▶ ec.europa.eu/education/programmes/llp/grundtvig/index_en.html
- ▶ www.europe-education-formation.fr : agence nationale Europe-Éducation-Formation



L'europass

Reconnu dans tous les pays de l'UE, l'Europass recense toutes vos expériences à l'étranger et réunit 5 documents : le CV Europass, le Portofolio européen des langues, l'Europass "Mobilité", le supplément au diplôme Europass et le supplément au certificat Europass.

+ En savoir +

- ▶ www.touteleurope.fr - Vos droits et démarches - Étudier, se former dans l'UE
- ▶ europass.cedefop.europa.eu et www.europass-france.org

Bourses et aides

Partir à l'étranger entraîne des frais (hébergement, transport, coût de la vie sur place...). Comment financer cette expérience ?

Les programmes européens peuvent accorder des allocations, mais attention, ne comptez pas sur celles-ci pour couvrir tous vos frais !

Différentes aides peuvent les compléter :

o gouvernementales

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose des bourses en fonction de critères sociaux ou universitaires.

+ En savoir +

- ▶ www.cnous.fr et www.egide.asso.fr

o territoriales

Les Conseils régionaux ou généraux peuvent apporter une aide financière aux jeunes de leur région ou de leur département. N'hésitez pas à solliciter également votre municipalité.

+ En savoir +

- ▶ www.diplomatie.gouv.fr - Les Français et l'étranger - Étudier à l'étranger

o privées

Certaines fondations, par exemple :

- ▶ www.rotary-francophone.org, fondation.cetelem.com,
- ▶ www.fondation-fyssen.org, www.fondationvocation.org

o étrangères

Des aides sont également offertes par certains gouvernements.

TRAVAILLER EN EUROPE



Un stage ou un job

Un stage ou un job à l'étranger permettent d'acquérir une expérience professionnelle tout en améliorant sa pratique d'une langue étrangère et la connaissance d'un autre pays.

Pour cette raison, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a fait de la mobilité des jeunes en Europe une priorité de son action internationale notamment par l'attribution d'une aide financière dans le cadre des "Jobs d'été européens".

+ En savoir +

- ▶ www.jobs-ete-europe.com
- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Étudier, se former dans l'UE - Trouver un stage ou un job dans un autre pays de l'UE
- D'autres organismes peuvent également vous aider dans vos recherches :
- ▶ www.eurostage.org : obtenir de l'information, accéder à la bourse aux stages
- ▶ www.ofaj.org - Office franco-allemand pour la jeunesse - Bourses de stages en Allemagne
- ▶ www.directetudiant.com et www.directemploi.com

Pour effectuer un stage dans une **institution européenne**, s'adresser directement aux institutions et organismes concernés.

+ En savoir +

- Toutes les adresses sur :
- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Étudier, se former dans l'UE - Trouver un stage dans un organisme communautaire
- ▶ Hébergements à Bruxelles : www.traineesinbrussels.be

Le saviez-vous ?

La Commission européenne a proclamé l'année 2006 "Année européenne de la mobilité des travailleurs".



Le volontariat international

Le Volontariat International (VI), mis en place par la France, donne la possibilité aux 18-28 ans de partir en mission professionnelle à l'étranger dans des entreprises (VIÉ) ou administrations (VIA). Durée de la mission : de 6 à 24 mois. "Volontariat" ne signifiant pas bénévolat, les jeunes perçoivent une rémunération. Le VI a pris le relais du service national en coopération. 4060 jeunes sont partis dans le cadre d'un VI en 2006.

+ En savoir +

- ▶ www.civiweb.com : Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI)

Trouver un emploi

Il existe plusieurs services d'aide à la recherche d'emploi :

- ▶ Portail européen sur la mobilité de l'emploi : europa.eu.int/eures - Vivre et travailler
- ▶ En France : EEI (Espace Emploi International) : www.emploi-international.org
- ▶ Modèle européen de CV - site du CEDEFOP : www.europass.cedefop.europa.eu

À noter : Il existe un régime transitoire pour les ressortissants des nouveaux États membres de l'UE et des mesures nationales spécifiques.

+ En savoir +

- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Travailler dans l'Union européenne en tant que ressortissant d'un nouvel État membre

Trouver un emploi signifie également s'installer dans un autre pays européen !

+ En savoir +

- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Vivre, circuler, résider dans l'UE
- ▶ www.mfe.org : Maison des Français de l'Étranger - Guide MFE - Livret du Français à l'étranger
- ▶ www.vivreaetranger.com - Dossier spécial "l'Europe des 25"

MONTER UN PROJET

Pour tous les jeunes qui veulent s'investir au niveau européen, en dehors d'un cursus d'études ou de formation, il existe plusieurs pistes et programmes d'action spécifiques.

Le programme européen jeunesse en action

Destiné aux 13-30 ans, ce programme soutient les échanges et rencontres entre jeunes Européens pour des séjours de courte durée et la mise en place de projets créatifs et novateurs.

Il regroupe cinq actions :

◦ Jeunesse pour l'Europe (13-30 ans)

Actions visant à développer la citoyenneté et la compréhension mutuelle des jeunes.

◦ Service volontaire européen (SVE) (18-30 ans)

Projet de volontariat au sein de structures européennes à but non lucratif dans des secteurs d'activités très variés (sport, culture, santé, social...).

✎ **À noter** : ne pas confondre le SVE avec le Volontariat International (voir p. 24),

◦ Jeunesse dans le monde (13-25 ans)

Aide aux échanges de jeunes et à la coopération avec d'autres régions du monde.

◦ Soutien aux acteurs de jeunesse

Partage des compétences et des bonnes pratiques afin de les transférer au niveau européen, régional ou local.

◦ Soutien à la coopération politique européenne dans le domaine de la jeunesse

Échange de bonnes pratiques et organisation de débats par les jeunes.

+ En savoir +

- ▶ www.afpej.fr : agence française du programme européen Jeunesse
- ▶ www.eurodesk.org : Eurodesk (base de données sur les programmes européens)
- ▶ www.cidj.com - Partir en Europe et à l'étranger - Fiches programmes
- ▶ www.egjde.asso.fr - Centre français pour l'accueil et les échanges internationaux
- ▶ www.touteurope.fr - Vos droits et démarches - Éducation, formation, jeunesse - jeunesse en action



Envie d'agir !

Ce programme du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative regroupe tous les dispositifs destinés à aider les jeunes (de 11 à 30 ans) à réaliser leurs projets. Une rubrique "Europe" incite les jeunes à s'engager dans des actions pour rencontrer, échanger et réaliser des projets avec d'autres jeunes Européens.

Ce programme comprend 4 volets :

◦ L'envie

Pour démarrer un projet, petit coup de pouce financier ou aide méthodologique grâce au " Fonds départemental d'aide à l'initiative des jeunes (FDAIJ) ", au " Concours de l'Engagement " et au " Défi jeunes ".

◦ Le défi

Pour des projets à visée professionnelle.

◦ Le volontariat

Pour des projets d'intérêt général s'inscrivant dans des dispositifs existants : Volontariat civil, Service Volontaire Européen, Volontariat associatif ou Volontariat de solidarité internationale.

◦ L'entrepreneuriat

Pour concrétiser un projet professionnel en créant son entreprise, d'autres actions comme "le Mois de l'engagement" ou "le Passeport de l'engagement" ont pour objectifs de valoriser les initiatives et favoriser leur reconnaissance.

+ En savoir + ▶ www.enviedagir.fr



Si vous avez des idées ou des projets, lancez-vous !

En 2006, plus de 3 300 projets ont été soutenus. 42 000 jeunes ont bénéficié du programme, dont plus de 15 000 bénéficiaires directs.

Favoriser le dialogue, susciter le débat entre jeunes Européens au sein d'un espace d'expression libre, c'est le pari que se sont fixés des étudiants de 12 nationalités en créant le site internet cafebabel.com. Aujourd'hui 900 collaborateurs de 20 villes et de 14 pays alimentent ce magazine européen.

SAVOIR-VIVRE

...ou quelques conseils avisés pour profiter au mieux de votre séjour.

Bonjour se dit...

Vos hôtes sauront sûrement apprécier vos efforts si vous les saluez dans leur langue. L'UE ne compte pas moins de 23 langues officielles : à vous de vous entraîner !



“On s'embrasse”?!

Vous pouvez toujours essayer... mais attention, en Finlande, en République tchèque ou encore en Allemagne, il est plutôt mal vu de faire la bise à quelqu'un que l'on ne connaît pas bien, alors optez plutôt pour la poignée de main !

Prudence !

Rappelez-vous qu'à Chypre, à Malte, en Irlande ou encore au Royaume Uni, on conduit à gauche ! Si vous êtes piéton : pensez à regarder d'abord à droite avant de traverser une rue.

En Belgique, en Allemagne ou en Suède, ne vous avisez pas de traverser la rue alors que le piéton n'est pas au vert : vous vous exposez aux reproches des autres piétons, voire à une amende.

Us et coutumes...

Se retrouver en famille, entre amis ou collègues pour finir la journée au sauna est chose courante en Finlande.

Côté fleurs, si les Anglais aiment à offrir des chrysanthèmes, les Français les réservent plutôt aux cimetières. En Allemagne, évitez d'offrir des mimosas dont le mot signifie “minus” en argot. En Pologne, laisser le papier d'aluminium ou le plastique d'emballage d'un bouquet de fleur est signe de mauvais goût.

Gare aux chaussettes trouées en Suède ! Il est d'usage de se déchausser en entrant chez vos hôtes.

En Allemagne, Autriche, Danemark ou Suède, quatre bougies sont allumées l'une après l'autre, pendant les quatre dimanches précédant Noël. Leur fabrication donne lieu en Suède à de véritables préparatifs familiaux !

Le saviez-vous ?

En Estonie, la formule pour se souhaiter “bon appétit” signifie “Que ton pain dure longtemps !”.

Les Finlandais ne parlent pas finlandais, ils parlent le finnois !

SAVOIR-VIVRE

... peut aussi faire partie du dépaysement, alors laissez-vous tenter !

Goûter à tout...

Une petite soif ?



Vous avez le choix : le soda façon slovène, le "cokta", à base d'églantier et sans caféine ou le "Kinnie" boisson à base de quinquina et d'oranges amères, très populaire à Malte.

Adepte des mélanges inattendus ? Testez le vin rouge additionné de soda à l'orange (Bambus) ou le vin blanc additionné d'eau gazeuse (Spricer), fort appréciés des Slovènes.

Un petit creux ?



Pour les amateurs de viande, dégustez, en Finlande, le renne sous toutes ses formes : en boulettes (poro) servies avec de la confiture d'airelles, en ragoût (poronkärstys), ou bien encore osez goûter à la langue de renne !

Si vous optez pour le poisson, le "surströmming" suédois saura peut-être séduire les plus courageux d'entre vous...

Pas moins de 365 façons de cuisiner la morue... Pas étonnant que les Portugais aient surnommé ce poisson "ami fidèle".

Bon à savoir



Commander de l'eau dans un restaurant en Allemagne ou en République tchèque ? Elle sera la plupart du temps gazeuse. Si vous ne supportez pas les bulles, c'est à vous de préciser "stilles Wasser" (en Allemagne) ou "bez bublin" (en République tchèque). Il est très rare que l'on accepte de vous servir gratuitement la traditionnelle carafe d'eau française.

Pensez-y : en Suède on ne vend ni ne sert de bière ou d'alcool aux moins de 20 ans. Et si vous êtes invité à une soirée, sachez que chacun amène sa boisson et qu'on ne partage pas !

Pour ceux qui ne peuvent se passer d'un morceau de pain à table, ne soyez pas surpris : au Portugal et en Italie, celui-ci n'est pas compris dans le menu.

Attention ! (Partout en Europe) l'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Ne pas commettre d'impair...



En Hongrie, ne trinquez jamais avec de la bière, ce serait mal vu ! C'est ainsi que les Autrichiens ont célébré leur victoire sur les Hongrois.

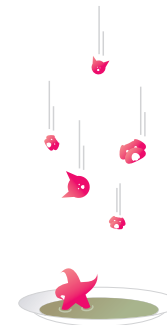
À Chypre, ne refusez jamais un ouzo, un café ou un verre d'eau, cela serait un signe d'impolitesse. Si on vous offre du café, ne partez pas avant que la tasse ait refroidi !

N'appellez jamais "café turc" un café grec, même s'ils se ressemblent fort (en raison du marc déposé au fond de la tasse).

Expressions utiles

Quelques idiomes pour "voir" vos voisins européens d'un autre oeil...

- en Angleterre, "il ne pleut pas des cordes" mais "il pleut des chiens et des chats" ;
- les Anglais et les Allemands n'ont pas un chat, mais une grenouille dans la gorge !
- quand les Français sont "dans le pétrin", les Anglais sont "dans la soupe" ;
- si les Français filent "à l'anglaise", les Allemands et les Anglais filent "à la française" !
- pour les Français, "le monde est petit", pour les Espagnols, il tient "dans un mouchoir".



Poids et mesures

1 mile fait environ 1,6 km.

1 pound (livre) correspond à 0,45 kg.

Si l'ensemble de l'Europe utilise un courant alternatif de 230 V et 50 Hz, pensez à vous munir d'un adaptateur pour brancher vos appareils électriques car à Chypre, à Malte, en Irlande ou au Royaume-Uni on emploie des prises carrées à trois broches.

Côté vêtements et chaussures, ne soyez pas surpris ! Une robe - taille 38 - en France correspond à une taille 10 en Grande Bretagne. Vous chaussez du 37 en France ? L'équivalent du 36 en Italie et du 5 en Grande Bretagne. Alors un conseil : renseignez-vous avant d'acheter ou encore mieux : essayez !

04 OÙ S'INFORMER ?

OÙ S'INFORMER SUR L'UE ?

En quelques "clics"...

- ▶ www.touteurope.fr : portail français sur les questions européennes
- ▶ www.diplomatie.gouv.fr : ministère des Affaires étrangères - France
- ▶ www.jeunesse.gouv.fr : portail Jeunesse, ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative
- ▶ www.service-public.fr : portail de l'administration française (rubrique Europe)
- ▶ europa.eu : portail de l'Union européenne
- ▶ europa.eu/youth : portail européen de la jeunesse, Commission européenne
- ▶ ec.europa.eu/youreurope : portail des services publics européens et nationaux en ligne
- ▶ www.europarl.europa.eu : Parlement européen

Près de chez vous...

La Documentation Française

Centre de documentation France-Europe-Monde, accès gratuit, consultation sur place. Une salle regroupe ouvrages et périodiques sur l'UE.

Relais Europe Direct pour Paris et l'Île de France.
29, quai Voltaire - 75007 Paris - Tél. : 01 40 15 72 72

- ▶ www.ladocumentationfrancaise.fr

CIDJ - Centre d'Information et de Documentation Jeunesse

Accueil et information généraliste pour les jeunes.
101, quai Branly - 75740 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 44 49 12 00

Le CIDJ anime un réseau de relais information jeunesse sur l'ensemble du territoire français destiné à tout public et plus particulièrement aux jeunes.

- ▶ Adresses sur www.cidj.com

Les réseaux d'information en France...

Toutes les adresses sont disponibles sur www.touteurope.fr (rubrique "L'Europe près de chez vous")

Europe Direct

Réseau communautaire informant le grand public sur les institutions, la législation, les politiques, les programmes et les possibilités de financement de l'UE. Il fournit de la documentation émanant des institutions communautaires ou françaises, organise des formations, des débats, des rencontres, des séminaires...

Europe Direct - Centres de documentation européenne

Réseau communautaire situé dans les universités s'adressant prioritairement aux enseignants, chercheurs et étudiants.

GUIDEurope

Réseau français proposant une première information sur l'UE, ses initiatives, son fonctionnement et ses réalisations.

Maisons de l'Europe

Réseau associatif, sensibilisant le grand public à la construction européenne. Il met à la disposition du public une documentation de base sur les institutions communautaires, organise des rencontres, des manifestations, des conférences, des formations s'adressant au grand public, aux enseignants et aux scolaires.

EURODESK

Service d'information sur l'Europe soutenu par la Commission européenne (DG EAC - Éducation et culture) dans le cadre du programme Jeunesse. Il s'adresse aux jeunes, aux professionnels de l'information jeunesse, aux professionnels de l'éducation et à tous ceux qui interviennent auprès des jeunes. Il propose un panorama complet des dispositifs facilitant la mobilité des jeunes en Europe.

Au bout du fil...

EUROPE DIRECT : 00 800 6 7 8 9 10 11

Service gratuit de réponse téléphonique sur l'UE depuis les 27 États membres. Du lundi au vendredi de 9h à 18h30.

+ 32 2 299 96 96 : numéro payant depuis les autres pays ou via certains opérateurs mobiles.